



## Journée d'études à la Cour Européenne des Droits de l'Homme Strasbourg

L'indemnisation par la Cour européenne des droits de l'homme et ses effets en droit français

Vendredi 29 février 2008



Journée validée pour la formation continue des avocats



### <u>Information et inscription</u>:

Institut International des Droits de l'homme Tel : (33).(0).88.45.84.45 – Fax : (33).(0).88.45.84.50

E-mail: <u>administration@iidh.org</u> Site Internet: <u>http://www.iidh.org</u>

<u>Inscription obligatoire</u>; pour les avocats, cf. le bulletin joint

#### MATINEE: 9 h 00 - 12 h 30

જી

#### Le principe de l'octroi subsidiaire des dommagesintérêts

Côté Cour et côté Comité des Ministres, par Michel De Salvia, Professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Milan, Ancien greffier et ancien jurisconsulte à la Cour européenne des Droits de l'Homme, et Fredrik Sundberg, Administrateur principal au service de l'exécution des arrêts

# La stratégie des parties face à la perspective d'octroi de dommages-intérêts par la Cour

- Côté Etat défendeur, par Anne-Françoise Tissier, Sous-Directrice des Droits de l'homme, Direction des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires étrangères
- **Côté partie requérante,** par Christophe Pettiti, *Avocat au Barreau de Paris*
- Indemnisation et règlement amiable, par Claire de Beausse de La Hougue, *Docteur en droit, Collaboratrice scientifique* à l'Institut international des droits de l'homme

Débats

APRES-MIDI: 14 h 00 - 18 h 00

જ્

#### Les difficultés d'évaluation du préjudice : regards croisés

- Quel préjudice moral pour les personnes morales?, par Caroline Ravaud, Chef du Secrétariat de la Commission de suivi de l'Assemblée Parlementaire
- Comment chiffrer la réparation des traitements inhumains/dégradants et de la torture?, Elisabeth Lambert Abdelgawad (art. 3 CEDH), Chargée de recherche au CNRS (UMR de droit comparé de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le droit à indemnisation dans les affaires relatives à des violations systémiques (fonds d'indemnisation/procédures pilotes), par Anne Weber, Docteur en droit, Chercheur à l'Institut Max Planck pour le droit public comparé et le droit international, et David Szymczack, Professeur à l'Université de Limoges

Les frais et dépens dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, par Jean-François Flauss, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*,

La pratique du paiement de la satisfaction équitable par la France, par Frédéric Lazaud, Avocat au barreau de Marseille

Débats